

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Sous la responsabilité du Conseil d'administration

Numéro : 11-2024

Adoptée le : 6 mai 2024

Révisée le :

1.0 Préambule

Loisir sport Outaouais est un organisme sans but lucratif qui œuvre dans le domaine du sport et du loisir. Il souhaite faire la différence dans l'atteinte d'une meilleure qualité de vie de la population en stimulant le développement ainsi que la pratique du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique tout en favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, et ce, en collaboration avec ses partenaires et en respect des réalités de la région.

Il n'est toutefois pas à l'abri et est confronté à des situations où des membres du personnel, du conseil d'administration ou des bénévoles peuvent être mis en cause en regard de problèmes d'agressions sexuelles, de fraude ou d'actes de violence par exemple.

Afin de protéger l'intérêt et l'intégrité des personnes vulnérables, en particulier les personnes mineures, Loisir sport Outaouais met en place la présente politique de vérification des antécédents judiciaires. De plus, cette politique vise le respect des bonnes pratiques de gouvernance telles qu'énoncées par le Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir du ministère de l'Éducation du Québec.

2.0 Objectifs de la politique

Les dispositions de la présente politique ont pour objet :

- D'édicter des principes directeurs et des modalités quant à la vérification des antécédents judiciaires du personnel, des bénévoles et des membres du conseil d'administration;
- De préserver la sécurité et l'intégrité des personnes vulnérables en s'assurant que les personnes œuvrant auprès de celles-ci ou étant régulièrement en contact avec elles n'ont pas d'antécédents judiciaires en lien avec les fonctions exercées au sein de Loisir sport Outaouais;
- De protéger les droits fondamentaux des personnes dont les antécédents judiciaires sont vérifiés, tels qu'énoncés dans la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q., c. C-12).

3.0 Définitions

Aux fins de l'application de la présente politique, nous entendons par :

Antécédents judiciaires : infractions criminelles ou pénales pour lesquelles une personne a été reconnue coupable, sauf si un pardon a été obtenu. De plus, les antécédents judiciaires comprennent les accusations encore pendantes pour une infraction criminelle ou pénale. On dit qu'une affaire est « pendante » lorsqu'un tribunal a été saisi et que la cause n'a pas encore jugé. Elle est « pendante » jusqu'à ce que (selon le cas) le jugement ou l'arrêt soit prononcé.

Personne vulnérable : personne qui, en raison de son âge, d'une déficience ou d'autres circonstances temporaires ou permanentes : a) est en position de dépendance par rapport à d'autres personnes; b) soit elle court un risque d'abus ou d'agression plus élevé que la population en général de la part d'une personne en position d'autorité ou de confiance par rapport à elle (*Loi sur le casier judiciaire*, L.R.C. 1985, c. C-47, art. 6.3).

4.0 Application

La présente politique s'applique à toute personne œuvrant ou étant appelée à œuvrer au sein de Loisir sport Outaouais. Ces personnes peuvent être membres du conseil d'administration, employées ou employés, bénévoles ou stagiaires, et les vérifications se feront dans les circonstances suivantes :

- Avant l'embauche, le début de leur implication bénévole ou le début de leur mandat sur le conseil d'administration;
- En cours d'emploi et pour toute personne qui œuvre auprès de personnes mineures ou qui est régulièrement en contact avec eux;
- En cas de motifs raisonnables;
- À la suite d'un changement relatif aux antécédents judiciaires;
- Lors des contrats de service ou à la suite d'une entente avec un tiers.

5.0 Rôles et responsabilités

Le conseil d'administration

- Assume la responsabilité de la politique;
- Mandate le comité de ressources humaines de l'application de la politique.

Le comité de ressources humaines

- Applique la politique auprès de la direction générale et soutient la direction pour son application auprès du personnel salarié, des personnes bénévoles et des stagiaires.

La direction générale

- Informe le personnel sur la politique;
- Applique la politique auprès des membres du conseil d'administration, du personnel salarié, des personnes bénévoles et des stagiaires;
- Effectue les vérifications d'antécédents judiciaires.

Les membres du personnel, les bénévoles et les stagiaires

- Se soumettent à la vérification des antécédents judiciaires lorsque nécessaire;
- Avisent la direction générale de tout changement à leur situation concernant les antécédents judiciaires.

6.0 Procédures de fonctionnement et fréquence des vérifications

Vérification à l'embauche ou en début d'implication

Lors de l'embauche, de l'affiliation ou d'une demande de collaboration, toute personne identifiée à la section 4 s'engage à remplir le *Formulaire de recherche sur les antécédents judiciaires pour un individu* (Annexe 1) afin d'autoriser Loisir sport Outaouais à effectuer elle-même ou par l'entremise d'un mandataire ou d'une firme externe, la vérification de ses antécédents judiciaires. Cette autorisation permet à Loisir sport Outaouais de procéder en tout temps à la révision de la vérification des antécédents judiciaires.

Si une candidate ou un candidat à une position rémunérée ou non, nécessitant cette vérification, reçoit une réponse positive à une demande de vérification des antécédents judiciaires, sa demande d'emploi, de collaboration ou d'affiliation est suspendue pour analyse. Pour ce faire, la candidate ou le candidat doit faire parvenir à la direction générale de Loisir sport Outaouais un écrit expliquant les faits et le contexte entourant les événements. En complément, la direction générale peut également convoquer la personne lors d'une rencontre. Plusieurs éléments seront pris en compte dans le choix de continuer ou non le processus : la nature de l'infraction, le lien avec les fonctions, le délai écoulé depuis les faits, le type d'emploi ou d'implication et le risque potentiel pour les collègues de travail ou la clientèle. Dans certaines situations, le processus d'embauche ou d'implication pourra être maintenu sous réserve de certaines conditions.

Dans le cas d'une personne œuvrant directement auprès de personnes vulnérables, pour un crime à caractère sexuel, pardonné ou non, la candidature ou la demande d'implication sera automatiquement rejetée.

Fréquence de vérification

La vérification est faite au moins tous les trois (3) ans, à moins d'avis contraire exigé par un organisme tiers (Jeux du Québec, Secondaire en spectacle, etc.).

Changement de la situation en cours d'emploi ou d'implication

Lorsqu'il est porté à la connaissance de Loisir sport Outaouais qu'un membre du conseil d'administration, un membre du personnel, un stagiaire ou un bénévole œuvrant auprès de personnes vulnérables, possède des antécédents judiciaires, Loisir sport Outaouais devra évaluer si l'organisation annule ou maintient le lien (d'emploi, de collaboration, d'implication, etc.) avec cet individu. Pour ce faire, la direction générale convoque celui-ci pour l'audition de son cas sous forme d'une rencontre à huis clos pour évaluer la marche à suivre dans ce cas selon le crime commis.

En outre, lorsqu'il s'agit d'une personne rémunérée, la direction générale, à titre d'employeur, peut la suspendre avec solde pendant la durée de l'analyse de son dossier, et ce, jusqu'à la prise d'une décision finale.

En cas de maintien, la direction générale peut imposer des conditions particulières à l'individu concerné. Ces conditions peuvent être de différentes natures. À titre d'exemple, il peut être demandé que la personne s'engage à présenter une demande de pardon si elle y est admissible. La direction générale peut également imposer des mesures d'encadrement ou de surveillance qui garantiront la protection des personnes vulnérables. Le non-respect des conditions imposées entraînera la révocation du lien avec Loisir sport Outaouais.

Une copie du formulaire dûment complété ainsi que du résultat de la vérification des antécédents judiciaires est versée au dossier de la personne concernée. Ce dossier est conservé dans un endroit approprié dont l'accès est limité.

Les renseignements personnels obtenus tout au long de la vérification des antécédents judiciaires ne sont utilisés qu'à la seule fin de déterminer l'affiliation d'un membre ou le maintien d'une personne dans son emploi ou au titre de bénévole. Dans toute autre circonstance, le consentement de la personne concernée est requis avant de pouvoir communiquer ces renseignements à quiconque.

Les documents relatifs à la vérification des antécédents judiciaires sont conservés au dossier de la personne concernée pour une période maximale de deux ans après la cessation de l'affiliation ou après la cessation de l'emploi ou du bénévolat. Toutes les mesures raisonnables pour en assurer la confidentialité sont prises.

ANNEXE 1

Formulaire de consentement à la recherche d'antécédents judiciaires

Demandé par : Loisir sport Outaouais

Informations recherchées sur :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance (obligatoire) (AAAA-MM-JJ) : _____

Courriel : _____

Poste envisagé au sein de l'organisme : _____

Consentement

Aux fins du présent formulaire, constitue un « antécédent judiciaire » : infractions criminelles ou pénales pour lesquelles une personne a été reconnue coupable, sauf si un pardon a été obtenu. De plus, les antécédents judiciaires comprennent les accusations encore pendantes pour une infraction criminelle ou pénale. On dit qu'une affaire est « pendante » lorsqu'un tribunal a été saisi et que la cause n'a pas encore jugé. Elle est « pendante » jusqu'à ce que (selon le cas) le jugement ou l'arrêt soit prononcé.

Ainsi, par la présente, j'autorise Loisir sport Outaouais et ses mandataires à procéder à la vérification de mes antécédents judiciaires et à inscrire à mon dossier ceux qui ont ou pourraient avoir un lien avec mes activités au sein de Loisir sport Outaouais. L'autorisation ci-dessus permet à Loisir sport Outaouais et ses mandataires de procéder en tout temps à la révision de la vérification de mes antécédents judiciaires.

Signature : _____

Date : _____